



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2021

Ordre du jour :

- 1.
2. Approbation du PV du conseil municipal du 20 janvier 2021
3. Synthèse des points concernant l'intercommunalité.
4. Dotation pour l'école numérique.
5. Contrat de maîtrise d'œuvre pour la création du café de village multiservice.
6. Prise en charge de la formation au permis de conduire pour Numa Gautier
7. Questions diverses

Présents : M Robert CAHU, Mme Marie TOUREL, Mme Sylvie LOVOTTI, Mme Maria FELINES, Mme Sylvie VIGNE, M Jean-Marc FROMENT, M Olivier WERMUTH, Mme Catherine PRAVIN, M Bruno COLIN, M Etienne DEJARDIN
Secrétaire de séance : M Olivier WERMUTH

Ouverture de la séance à 14h06.

1. APPROBATION DU PV DU CM DU 10 FÉVRIER 2021

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. SYNTHÈSE DES POINTS SUR L'INTERCOMMUNALITÉ

2.1 *La compétence mobilité*

La Région souhaite garder la totalité de la compétence mobilité au niveau régionale et ne pas laisser aux communautés de communes la mobilité de proximité qui concerne leur territoire (covoiturage, vélo, ...).

Le Piémont Cévenol a délibéré dans le sens de laisser la totalité de la compétence à la Région.

La CCPC devait statuer au 31 mars au plus tard pour devenir AOM (Autorité organisatrice de la mobilité) pour les mobilités internes au territoire de la communauté de communes en lieu et place de la Région Occitanie. Des contacts avec la Région, il est ressorti que la Région souhaitait garder la compétence sur toutes les mobilités pour une question de pertinence géographique et de cohérence régionale.

Bien que le vice-président de la Commission Transition écologique et énergétique ait initialement souhaité reprendre les compétences pour un certain nombre de mobilités (notamment covoiturage et rézo-pouce), la proposition a été de ne pas prendre la compétence tout en essayant d'obtenir, de la part de la Région, le plus de latitude possible pour mettre en œuvre les actions prévues sur notre territoire.

La Région a suggéré que la CCPC soit candidate comme territoire d'expérimentation pour le covoiturage. Cela semble surprenant car d'autres territoires proches (Pic St Loup, Agglo d'Ales) sont bien plus avancés. Dans tous les cas, si cette expérimentation était accordée (et appuyée financièrement), cela entraînerait un délai par rapport au calendrier prévu d'un déploiement mi-2021.

La Région n'est pas intéressée par rézo pouce. Elle ne nous appuiera pas donc pas sur cette mobilité.

Covoiturage à Canaules : le parking du cimetière a été identifié comme relais de covoiturage. Situé sur la RD 24 la plus passante, grand espace qui ne prend pas de places pour les canaulois qui garent leurs véhicules à l'extérieur, accès sécurisé avec entrée - sortie différentes.

Action : contacter l'Agglo d'Ales pour voir si possibilité de se raccrocher à leur réseau de co-voiturage afin d'accélérer la mise en place du dispositif sur Canaules.

2.2 Les sentiers de randonnées (RLESI)

Certains sentiers de l'itinéraire sur la commune de Canaules passent en terrains privés. Deux propriétaires sont concernés dans le secteur du Trouillas. Des contrats de type "droit de passage" doivent être signés entre la Communauté de communes et ces propriétaires. Ce devrait être finalisé en avril 2021.

2.3 Atelier sur le traitement des déchets ménagers et la nouvelle tarification

Décision est prise de demander par écrit au Président de la Commission "ordures ménagères" pourquoi il existe une différence de traitement entre l'ancienne CC "autour de Lédignan" concernée par le SITOM Sud Gard et le reste du Piémont Cévenol" concerné par le Syntoma. Exemple de différence : le broyage des déchets verts n'est pas prévu dans les communes du ressort de SITOM Sud alors qu'il est gratuit dans les communes du ressort du Syntoma.

2.4 Atelier mutualisation au sein de la CC le 8 avril à Sauve

L'atelier est fixé le 8 avril à Sauve. La vision de la CC sur la mutualisation semble essentiellement administrative et manquer de vision à moyen terme.

2.5 Service SPANC

- ❑ Le service SPANC a édité une plaquette explicative à disposition des vendeurs immobiliers, disponible en mairie ou chez les notaires.
- ❑ Contrôle des installations : afin d'inciter les propriétaires à mettre leur installation en conformité, la fréquence des contrôles (de 4 à 8 ans) et le tarif (de 150 € à 400 €) deviennent croissants en fonction du degré de non-conformité, voire du refus de faire contrôler son installation.

Rappel : le service SPANC de la CC est un service technique d'appui. La police du SPANC est de la compétence du maire.

2.6 Pacte de gouvernance – Conseil de développement

- ❑ Le Conseil Communautaire a délibéré sur un projet de pacte de gouvernance en format simple, sans beaucoup de réflexion sur la gouvernance de la Communauté de communes.
- ❑ La possibilité de créer un Conseil de développement ouvert aux agents économiques et au monde associatif a été rejetée. Pour mémoire la création d'un tel Conseil n'est obligatoire que dans les communautés de communes de plus de 50 000 habitants.

3. DOTATION POUR L'ÉCOLE NUMÉRIQUE

Le ministère de l'Éducation Nationale et de la stratégie interministérielle pour les ruralités ont lancé un appel à projets "pour un socle numérique dans les écoles élémentaires".

Le comité syndical du SIRP "Canaules - Savignargues - St Théodorit", les enseignants des 2 écoles (3 classes) en lien avec la conseillère numérique de l'Inspection académique ont défini le projet suivant d'acquisition :

- ❑ Pour chaque enseignant un ordinateur portable, un appareil photo numérique, une souris scanner.
- ❑ Pour Savignargues 6 PCs neufs + TBI + plus vidéo.
- ❑ Pour Canaules classe mobile : 8 iPad + un coffret Bluebot (6 robots souris programmables), 1 poste fixe, 3 postes portables.

Chaque classe peut être subventionnée à hauteur de 70 % sur le matériel et de 50 % sur les services d'accompagnement prévus dans le projet (installation des matériels, formation, ...).

Cette éligibilité est accordée à condition que la dépense par les collectivités s'élevé à 2 000 € au moins par classe, soit 6 000 € au total. Le SIRP a décidé de demander la même contribution à chaque commune quel que soit le nombre d'élèves concernés, soit 2 000 € par commune.

Vote : 9 voix pour l'attribution de 2 000 € au SIRP, 1 abstention

4. CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CRÉATION DU CAFÉ DU VILLAGE MULTISERVICE

L'aménagement de l'ancienne poste en "café de village multiservice" représente un chantier de 97 150 € HT, budget auquel s'ajouteront des équipements spécifiques (comptoir, ...).

Ce chantier impose un architecte maître d'œuvre. La mairie a retenu le cabinet Olivier Rampon de Lédignan, rodé aux dossiers des collectivités locales et aux règles s'appliquant aux locaux recevant du public.

Son intervention est de 10 000 € HT.

Vote : 10 voix pour la passation du marché avec le cabinet Olivier Rampon.

5. PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION AU PERMIS DE CONDUIRE POUR UN AGENT DE LA MAIRIE

L'agent est employé avec un contrat aidé.

Dans ce cadre la mairie doit lui assurer certaines formations. Avec son accord la formation au permis de conduire a été retenue.

Le devis de l'auto-école est de 1 132 € TTC.

Demande est faite de s'assurer que l'auto-école fournit bien un service donnant l'assurance d'obtention du permis même à un coût plus élevé.

Vote : 10 voix pour la prise en charge des cours du permis de conduire.

6. QUESTIONS DIVERSES

- Plan Local d'Urbanisation : le dossier est au stade du cahier des charges pour recruter un bureau d'études. L'appel d'offre sera lancé début avril. L'élaboration du PLU suivra la démarche "Gard durable" préconisé par le Département. Il s'agit d'une démarche participative avec des concertations qui réuniront les habitants et le bureau d'études (sans les élus pour assurer la neutralité des échanges).
- Chemin piétonnier : le relevé topographique des terrains et emprises concernés est réalisé. Le bureau d'étude proposera fin avril des hypothèses de tracé avec les contraintes. Des réunions avec les propriétaires et le village seront organisées.
- L'idée de l'application "City pocket" pour la diffusion d'information est mise en instance. Facebook et La Lettre mensuelle semblent suffisant pour l'instant.
- L'hypothèse de feux de circulation asservis (6 000 € l'exemplaire) reste à creuser, en concurrence avec d'autres solutions, pour "imposer" la limitation de vitesse à 30 km / dans le village.
- Décision de repeindre les bancs publics.

Fin du conseil : 16h30

Le secrétaire de séance Olivier Wermuth.